

SEANCE DU 26 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs ARCIS Michel, Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mmes Laure JOURDAN, Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mme Catherine GUEZO (représentée par Mr Alain GALLAND), Mr Régis LAC (représenté par Mr Michel MOUNIER).

Absent : Mme Marie-Hélène ROUX

Monsieur Patrick ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Mr NICOLAS précise seulement que contrairement à ce qu'il avait dit, l'emprunt initial du festival avait été souscrit initialement en 2002, et renégocié en 2006. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes manifestations et réunions :

- **Réunion Sun'R le 7 février à Colempce** : Mr le Maire précise qu'une réunion de présentation du projet de station de pompage turbinage (STEP) a été présenté aux habitants de Chabreyres et du Mont.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 21 (8 Rue Calveyrade)

Mr GALLAND ne prendra pas part au vote au nom de Mme GUEZO, intéressée par cette affaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide avec 17 votes pour de ne pas préempter sur cette vente.

- Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section C numéro 2004 (Meyzoux)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 349 (25 bis rue Langlade).

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces ventes.

Délibérations diverses :

Approbation des Comptes de Gestion : Monsieur le Maire présente au Conseil les Comptes de Gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes. Il rappelle que les chiffres des comptes de gestion et des comptes administratifs sont en tous points semblables.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le receveur municipal pour l'exercice 2014 concernant le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Eau, Photovoltaïque, Lotissement, le Mont et Pôle Santé.

Approbation des Comptes Administratifs : Monsieur ROCHE présente au Conseil municipal les Comptes Administratifs pour l'exercice 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi :

- **Budget Le Mont :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------|----------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 2 548.48 | 70 | Vente de produits | 10 667.02 |
| 012 | Charges de personnel | 1 000.00 | 75 | Autres produits gestion courante | 556.09 |
| 66 | Charges financières | 134.81 | | | |
| Total des dépenses | | 3 683.29 | Total des recettes | | 11 223.11 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------|---------------------------|------------------------------|-----------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 16 | Emprunts et dettes | 5 840.15 | 106 | Affectation de résultat 2013 | 8 243.73 |
| 001 | Déficit reporté 2013 | 3 972.31 | | | |
| Total des dépenses | | 9 812.46 | Total des recettes | | 8 243.73 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 7 539.82 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 1 568.73 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 5 971.09 €uros

Etant précisé que ce budget a été clos au 31 décembre 2014 et que les soldes seront donc reportés sur le budget principal en 2015.

- **Budget Photovoltaïque :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|----------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 3 797.67 | 70 | Vente de produits | 65 282.46 |
| 012 | Charges de personnel | 5 000.00 | 75 | Autres produits gestion Courante | 0.01 |
| 65 | Autres charges gestion Courante | 0.74 | 002 | Excédent reporté 2013 | 7 560.83 |
| 66 | Charges financières | 21 062.00 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 8 000.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 24 539.73 | | | |
| Total des dépenses | | 62 400.14 | Total des recettes | | 72 843.30 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---------------------------|--------------------|------------------|---------------------------|-----------------------|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 16 | Emprunts et dettes | 23 306.50 | 040 | Opérations d'ordre | 24539.73 |
| | | | 001 | Excédent reporté 2013 | 2 606.77 |
| Total des dépenses | | 23 306.50 | Total des recettes | | 27 146.50 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 10 443.16 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 3 840.00 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 14 283.16 €uros

Etant précisé que les recettes de vente d'électricité ont été au-dessus des prévisions et qu'il n'y a pas eu de dépenses imprévues.

- **Budget Pôle Santé :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|------------------------------------|-----------------|---------------------------|--|------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 810 .00 | 74 | Dotations, subventions et participations | 11 601.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0.78 | 75 | Autres produits de gestion courante | 0.10 |
| 66 | Charges financières | 7 255.28 | | | |
| Total des dépenses | | 8 066.06 | Total des recettes | | 11 601.10 |

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---------------------------|------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 245 622.03 | 13 | Subventions d'investissements | 15 223.50 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 120 000.00 | 16 | Emprunts et dettes assimilés | 385 000.00 |
| | | | 001 | Excédent reporté 2013 | 20 000.00 |
| Total des dépenses | | 365 622.03 | Total des recettes | | 420 223.50 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 3 535.04 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 54 601.47 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 58 136.51 €uros

Etant précisé que le prêt renégocié au cours de l'exercice permettra une économie d'environ 82 450 €uros sur la durée totale du prêt et que le transfert du budget principal s'est limité à 11 601 €uros au lieu des 15 000 €uros prévus. Il serait souhaitable de pouvoir réintégrer cette somme sur le budget principal mais au vu des prévisions

pour cette année, la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement (emprunts) ne permettra pas de faire le transfert sur l'exercice 2015.

- Budget Lotissement :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 323 121.30 | 75 | Autres produits gestion courante | 0.90 |
| 66 | Charges financières | 2 361.72 | 042 | Opération d'ordre | 459 677.99 |
| 042 | Opérations d'ordre | 134 194.97 | 043 | Op. d'ordre intérieur section | 2 361.72 |
| 043 | Op. d'ordre intérieur section | 2 361.72 | 002 | Excédent reporté 2013 | 0.01 |
| Total des dépenses | | 462 039.71 | Total des recettes | | 462 040.62 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 040 | Opérations d'ordre | 459 677.99 | 16 | Emprunts réalisés | 285 000.00 |
| 001 | Déficit reporté 2013 | 19 194.97 | 040 | Opérations d'ordre | 134 194.97 |
| Total des dépenses | | 478 872.96 | Total des recettes | | 419 194.97 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 0.91 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 59 677.99 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de -59 677.08 €uros

Etant précisé que les soldes des lots voiries et espaces verts restent à payer sur l'exercice 2015 pour un montant d'environ 80 000 €uros. Le versement de la part du PUP pour le lotissement situé au-dessus pourra probablement se faire en 2015.

- Budget Eau potable :

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|----------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 13 671.88 | 70 | Vente de produits | 95 592.42 |
| 012 | Charges de personnel | 25 000.00 | 75 | Autres produits gestion Courante | 97.35 |
| 014 | Atténuation de produits | 16 413.00 | 042 | Opération d'ordre | 3 458.00 |
| 65 | Autres charges gestion Courante | 825.31 | | | |
| 66 | Charges financières | 3 666.63 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 52.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 25 470.11 | | | |
| Total des dépenses | | 85 098.93 | Total des recettes | | 96 147.77 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 0.00 | 13 | Subventions d'investissement | 1 752.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 3 422.86 | 10 | Dotations, fonds divers | 5 776.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0.00 | 106 | Affectation de résultat 2013 | 16 149.04 |
| 16 | Emprunts et dettes | 4 857.61 | 040 | Opérations d'ordre | 25 470.11 |
| 040 | Opérations d'ordre | 3 458.00 | 001 | Excédent reporté 2013 | 66 377.94 |
| Total des dépenses | | 11 738.47 | Total des recettes | | 115 525.09 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 11 048.84 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 103 786.62 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 114 835.46 €uros

Etant précisé que les ventes d'eau ont été inférieures aux prévisions en raison d'un relevé des compteurs un peu plus précoce et des conditions climatiques. Le solde d'investissement permettra de mener à bien plusieurs projets nécessaires pour l'entretien du réseau d'eau potable : restauration de la chambre des vannes du réservoir, installation de compteurs généraux sur le réseau, réfection du captage.

- **Budget Assainissement :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 22 428.30 | 70 | Vente de produits | 118 775.21 |
| 012 | Charges de personnel | 15 000.00 | 75 | Autres produits gestion. Courante | 4 047.90 |
| 014 | Atténuation de produits | 11 530.00 | 042 | Opération d'ordre | 36 719.00 |
| 65 | Autres charges gestion courante | 947.68 | 002 | Excédent reporté 2013 | 15 000.00 |
| 66 | Charges financières | 21 961.42 | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 63.00 | | | |
| 042 | Opérations d'ordre | 94 548.79 | | | |
| Total des dépenses | | 166 479.19 | Total des recettes | | 174 542.11 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles. | 0.00 | 13 | Subventions d'investissement. | 36 364.12 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 13 357.66 | 10 | Dotations, fonds divers | 10 763.00 |
| 16 | Emprunts et dettes | 25 097.30 | 106 | Affectation de résultat 2013 | 2 449.56 |
| 040 | Opérations d'ordre | 36 719.00 | 040 | Opérations d'ordre | 94 548.79 |
| 001 | Déficit reporté 2013 | 612.13 | | | |
| Total des dépenses | | 109 951.65 | Total des recettes | | 144 125.47 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 8 062.92 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : 34 173.82 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 42 236.74 €uros

Etant précisé que l'investissement concerne principalement l'extension du réseau de Meymac qui a permis de récupérer environ 6500 €uros de redevances. L'ensemble des subventions afférentes aux derniers travaux ont été encaissées.

- **Budget Principal :**

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---------------------------|----------------------------------|---------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 011 | Charges à caractère général | 495 918.05 | 70 | Vente de produits | 117 204.40 |
| 012 | Charges de personnel | 525 497.65 | 73 | Impôts et taxes | 716 843.03 |
| 014 | Atténuation de produits | 44 141.00 | 74 | Dotations et participations | 845 755.95 |
| 65 | Autres charges gestion Courante | 215 601.50 | 75 | Autres produits gestion Courante | 154 576.39 |
| 66 | Charges financières | 81 190.97 | 77 | Produits exceptionnels | 35 035.46 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 200.00 | 013 | Atténuations de charges | 15 881.09 |
| 042 | Opérations d'ordre | 49 223.39 | 042 | Opérations d'ordre | 28 406.50 |
| Total des dépenses | | 1 411 772.56 | Total des recettes | | 1 913 702.82 |
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | | | RECETTES | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 085.60 | 13 | Subventions d'investissement | 35 821.00 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 31 415.98 | 10 | Dotations, fonds divers | 95 209.47 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 71 198.88 | 106 | Affectation de résultat 2013 | 584 755.36 |
| 23 | Immobilisations en cours | 536 384.15 | 23 | Immobilisations en cours | 17 585.74 |
| 16 | Emprunts et dettes | 176 648.70 | 16 | Emprunts réalisés | 150 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre | 28 406.50 | 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 280.00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 358.80 | 040 | Opérations d'ordre | 49 223.39 |
| 001 | Déficit reporté 2013 | 490 811.78 | 041 | Opérations patrimoniales | 358.80 |
| Total des dépenses | | 1 340 310.39 | Total des recettes | | 934 233.76 |

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 501 930.26 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 406 076.63 €uros

Soit un solde d'exécution toutes sections confondues de 95 853.63 €uros

Etant précisé que le montant des charges de personnel budgétisé initialement était de 514 000 €uros et qu'une décision modificative a dû être prise en cours d'année pour réajuster ce chapitre à 525 500 €uros.

Mr NICOLAS tient à préciser que le montant indiqué sur la page du bulletin municipal concernant les charges d'emprunt n'est pas le même que celui du compte administratif. Mr le Maire informe que cela sera vérifié et commenté lors de la prochaine séance après vérification.

Mr NICOLAS estime que la marge brute globale est d'environ 645 000 € et qu'au vu des baisses annoncées de dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges de fonctionnement, il est nécessaire de faire un planning prévisionnel d'investissement à long terme afin de ne pas mettre la commune en difficulté dans les années à venir. Il sera donc nécessaire de faire des choix. Mr le Maire indique que les charges de fonctionnement augmentent effectivement toutes les années, principalement en raison des obligations légales en matière de salaires, alors que dans le même temps les dotations de l'Etat baissent. Il pense que ces baisses risquent d'avoir un effet désastreux sur l'économie car elles vont réduire de façon conséquente les investissements réalisés par les communes, ce qui aura un impact direct sur les entreprises et donc sur l'emploi. De plus, la péréquation entre les communes demeure injuste et très défavorable aux communes rurales qui ont généralement un territoire plus étendu. Il sera donc nécessaire de trouver des recettes supplémentaires pour continuer à investir et maintenir une dynamique indispensable à l'attractivité de la commune. Après présentation des comptes administratifs des divers budgets, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Michel MOUNIER, qui fait procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Compte Administratif du Budget du Mont à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Pôle santé à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Lotissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Eau potable à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Assainissement à l'unanimité
- Le Compte Administratif du Budget Principal à l'unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Paiement des heures supplémentaires et complémentaires aux agents de la commune : Monsieur Le Maire précise qu'il y a lieu de prendre une délibération de principe pour le paiement des heures supplémentaires et complémentaires aux agents de la commune. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires selon les barèmes en vigueur aux agents de la commune lorsque la nécessité du service l'exige.

Mr Jean-Paul PANNFIEU demande si les heures supplémentaires effectuées pour le déneigement sont payées. Mr le Maire répond que celles-ci sont récupérées en repos compensateur depuis 2008.

Subvention aux écoles – calcul du coût d'un élève : Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de procéder au calcul du coût d'un élève du public afin de pouvoir procéder au versement de la participation aux frais de fonctionnement des élèves de l'école privée, comme l'exige la législation. Il présente les calculs faits pour cette année :

- Cout d'un élève de classe maternelle public : 938.52 €uros
- Cout d'un élève de classe primaire public : 285.33 €

Après délibération, le Conseil approuve avec trois abstentions les coûts présentés pour les élèves maternelle et primaire. Mr le Maire présente ensuite l'évolution des effectifs des écoles de la commune. Pour le primaire, les effectifs sont assez stables : 77 pour cette année scolaire. Pour la maternelle, l'effectif est plus variable. Après une baisse l'année dernière, le nombre d'élève augmente à nouveau et atteint 47 cette année. Après un rapide calcul, le montant alloué aux écoles de la commune devrait être de l'ordre de 33 000 €uros.

Demande d'agrandissement du commerce Vival : Monsieur le Maire présente au Conseil la demande du gérant du magasin Vival. Le cabinet d'ostéopathe situé dans le local de l'ancien Office de Tourisme devant déménager dans le Pôle Santé en juin, il souhaiterait récupérer le local pour agrandir son magasin en créant une ouverture. Mr le Maire rappelle que le loyer actuel du magasin comprend également l'appartement situé au-dessus. Etant donné que le gérant est devenu récemment propriétaire d'une maison dans le bourg et qu'il ne devrait plus avoir

besoin de cet appartement, le Conseil propose de négocier avec lui la location de cet appartement afin de pouvoir moduler le loyer des deux locaux et de maintenir le montant des charges à un niveau acceptable. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'agrandissement du magasin Vival dans le local situé à côté.

Location du local industriel situé Avenue des Ecoles : Monsieur GALLAND informe le Conseil qu'un repreneur a été trouvé pour les locaux occupés par l'entreprise MTI. En effet, une entreprise de reconditionnement qui compte 4 employés souhaite s'y installer car les locaux qu'elle occupe actuellement à Fay la Triouleyre sont trop petits. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la location du local situé avenue des Ecoles à l'entreprise D.V. DIS pour un loyer mensuel de 640 € HT à compter du 1^{er} mars 2015 et autorise Mr le Maire à signer avec cette entreprise un bail précaire de deux ans sur lequel a été ajoutée une clause d'accès réservé pour l'entretien de la toiture photovoltaïque. Ce bail précaire devrait être transformé à son terme en bail commercial de 9 années.

Rupture du bail commercial avec la société MTI industries : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière séance, le Conseil a décidé de rompre à l'amiable le bail de la société MTI à la date du 30 juin 2015. Etant donné que le local a trouvé preneur, il propose donc de modifier la délibération prise pour avancer la date de rupture au 28 février 2015. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la rupture du bail avec la société MTI en date du 28 février 2015 et autorise Mr le Maire à rendre la caution initialement versée d'un montant de 1280 € après l'établissement d'un état des lieux contradictoire.

Convention Multi-accueil : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la convention liant la commune avec la Communauté de Communes concernant la Halte-Garderie située rue Via Croze. Il précise qu'il y a lieu de modifier les termes de la convention initialement signée afin de clarifier les conditions d'intervention des services techniques de la Commune dans le cas de travaux d'entretien sur le bâtiment. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise Mr le Maire à la signer.

Devis rénovation monument aux morts : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réfection et de déplacement du monument aux morts situé devant l'église abbatiale approuvé en janvier 2013 par l'association des anciens combattants. Mme JOURDAN présente les devis reçus pour cette réfection et précise que celui-ci sera déplacé d'environ 5 mètres et positionné sous la fenêtre de la vicairie. Elle informe également le Conseil que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 20 % par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise BONNET BADIOU d'un montant de 4876.21 € HT et autorise Mr le Maire à demander une subvention à l'ONAC pour ces travaux.

Vente d'une partie de chemin rural aux Rascoux Bas : Monsieur le Maire présente au Conseil la lettre de demande d'achat d'une partie de chemin rural desservant la parcelle cadastrée section A numéro 808 et appartenant au demandeur. Cette personne souhaiterait pouvoir acquérir cette partie de chemin pour pouvoir mettre en place un portail à l'entrée de sa propriété et au bord du chemin rural principal. Cette partie de chemin ne desservant que la parcelle A 808, il semble que cet achat ne pourrait nuire à aucun autre propriétaire. Ceci étant dit, il est nécessaire de procéder à une enquête publique pour cette aliénation. Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à lancer une enquête publique préalable à la vente de cette partie de chemin rural et rappelle que le prix du m² vendu sera de 10 € après établissement d'un document d'arpentage aux frais de l'acheteur.

Régularisation du domaine public : Monsieur le Maire informe le Conseil de deux demandes de régularisation du domaine public aux lieux-dits La Garenne et Le Rouleau. Il précise qu'une partie de la voirie communale se situe chez des propriétaires privés. Les parcelles concernées ont été délimitées par un géomètre au moment de la construction de la route mais ces parcelles n'ont pas été régularisées. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la régularisation à l'euro symbolique des parcelles constituant la voirie communale et appartenant à des propriétaires privés et autorise Mr le Maire à signer les actes administratifs d'achat correspondants.

Adhésion à la marque 'Marchés de producteurs de pays' : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune organise depuis plusieurs années un marché de producteurs estival tous les jeudis des mois de juillet et août. Il précise toutefois que le paiement de l'adhésion à la marque 'Marché de producteurs de Pays' d'un montant de 100 € pour cette année doit être régularisé par délibération.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à la marque 'Marché de Producteurs de Pays' tant que la commune organisera les marchés nocturnes estivaux.

Achat de maisons rue Saint Pierre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'achat de deux maisons situées Rue saint Pierre. Il précise que les négociations avec le vendeur ont débuté. Cependant, étant donné que ces maisons sont destinées à être démolies pour y créer des parkings, il indique qu'il serait souhaitable avant de poursuivre les négociations de demander l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il en est de même pour les projets de la Rue Via Croze et de la rue de l'Abbaye. Le Conseil demande donc à Mr le Maire de bien vouloir demander l'avis de l'architecte des Bâtiments de France avant de poursuivre la négociation. Mr le Maire rappelle toutefois que les démolitions, si elles sont acceptées, retarderont le lancement des travaux d'aménagement de la rue centrale qui ne pourront par conséquent pas débuter en 2015.

Questions diverses :

- **Rapport d'activités de la Gendarmerie nationale :** Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activité de la gendarmerie sur notre secteur. Une baisse des délits et une hausse des faits élucidés sont à noter en 2014. Par contre, les cambriolages sont plus nombreux actuellement sur les communes du plateau et sur les communes disposant de zones industrielles.
- **Rapport formalisé de l'activité de la Poste :** Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport formalisé d'activités de la Poste du Monastier. Il précise qu'actuellement le bureau est ouvert du mardi au samedi midi. On constate une hausse d'activité le mardi et une fréquentation stable sur les autres jours de la semaine. Cependant, la baisse d'activité générale de cette entreprise génère des inquiétudes pour les dirigeants, d'autant plus que les dotations allouées par l'Etat risquent de baisser, voire de disparaître d'ici à l'horizon 2016. Cette perte d'activité conduit à de nouvelles modifications des horaires d'ouverture et à la suppression de 5 heures 30 d'ouverture dès le mois de septembre 2015. La poste demande au Conseil de formuler des observations quant à ces réductions. Le Conseil ne peut que déplorer cette baisse d'horaires d'ouverture et prend acte de la mise en place de ces nouveaux horaires.
- **Bilan d'activités de la station biométrique de passeports :** Monsieur le Maire présente le bilan des réceptions de demandes de passeports effectuées depuis l'ouverture de la station en juin 2009. Il précise que le nombre de demandes ne fait qu'augmenter d'année en année. De nombreux demandeurs habitent le canton. Il est rappelé également que la dotation de l'Etat en la matière est fixée à 5030 Euros par an et qu'elle n'évolue pas selon le nombre de passeports reçus.
- **Demande de subventions Auvergne + :** Mr le Maire informe le Conseil que des subventions Auvergne + vont être demandées pour la rue centrale dans le cadre de du programme de revitalisation du bourg, pour l'aménagement du musée et pour le portage des repas à domicile. A ce sujet, Mme MERCIER indique qu'un recensement des personnes intéressées est en cours et que l'achat des valises isothermes ne pourra se faire qu'une fois la subvention accordée.
- **Subvention CG2D :** Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été question lors d'un dernier Conseil de la demande de subvention dans le cadre du CG2D. Il précise que les demandes doivent porter uniquement sur des projets réalisés en 2015. Les travaux de la rue centrale ne pouvant pas être engagés en 2015 comme prévu, il propose de déposer en lieu et place de ce dossier une demande pour la réfection de la voirie du cimetière. Une délibération sera prise dans ce sens prochainement.
- **Matériaux de la Gazeille :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil les défauts de paiements de loyers de cette entreprise depuis plusieurs mois. Il précise que la situation n'a pas évolué depuis le dernier Conseil et qu'il est toujours en attente d'une réponse définitive sur le devenir de l'entreprise. Une partie des sommes dues est actuellement récupérée par la Trésorerie sur l'ensemble des factures payées par les communes à cette entreprise. Mr NICOLAS propose que le trésorier municipal émette un commandement de paiement des sommes dues. Le délai du commandement étant d'un mois, ce point sera revu au prochain Conseil.
- **Projet d'appartements au Pôle Laurent Eynac :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le dernier étage du Pôle Laurent Eynac n'est pas complètement occupé par l'OPAC et que cette partie d'environ 250 m² pourrait être aménagée en appartements destinés à la vente. Il précise que cette partie du bâtiment a fait l'objet à l'heure actuelle de 134 000 Euros de travaux entièrement à la charge de la commune (toitures,

menuiseries, isolation, achat des surfaces, ...). Il est donc proposé de revendre cette partie du bâtiment en l'état. Mme MERCIER précise qu'il y a actuellement une liste d'attente pour les appartements de l'OPAC situés au même étage. Mr PANNEFIEU demande pourquoi l'OPAC n'a pas acheté cette partie du bâtiment. Mr le Maire répond qu'au début du projet, l'OPAC n'était pas sûr de pouvoir louer ces appartements et avaient déjà d'autres appartements non occupés sur la commune. Mr PANNEFIEU pense qu'il serait souhaitable au préalable de demander aux dirigeants de l'OPAC s'ils ne sont pas intéressés par une partie supplémentaire avant de lancer un projet de vente aux particuliers. Une demande sera donc faite auprès de l'OPAC.

- **Perte du titre de chef-lieu de canton :** Mr le Maire rappelle que suite au redécoupage des cantons, notre commune a perdu son titre de chef-lieu de canton. Il souhaite savoir ce que cette modification risque de faire perdre à la commune. Le Conseil estime que les cantons n'ont qu'une importance mineure à l'heure actuelle. Ce changement risquerait toutefois d'avoir un impact sur les dotations de l'Etat car la commune touchait jusqu'alors la fraction bourg centre de la dotation globale forfaitaire.
- **Projet d'ouverture d'une carrière de pouzzolane :** Mr le Maire informe le Conseil de la demande de l'entreprise Eyraud qui souhaiterait pouvoir ouvrir dans les succs de Breysse une carrière de pouzzolane. L'emplacement de ce projet n'entre pas dans le périmètre du Site Natura 2000. Cette demande sera évoquée lors du prochain Conseil.

Dates diverses :

- **Commission des travaux le vendredi 6 mars à 18 heures**
- **Commission des associations le jeudi 5 mars à 20 heures**
- **Elections départementales des 22 et 29 mars :** le Conseil procède à l'établissement du tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote
Prochain Conseil le jeudi 26 mars 2015 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.